



Confédération paysanne
de Côte-d'Or

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Crépey, le 8 juin 2022

Proposition contribution Conf'21 à l'enquête publique du méthaniseur de Cérilly

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de méthanisation à Cérilly, la Confédération paysanne de Côte d'Or souhaite apporter les remarques suivantes.

En premier lieu nous nous interrogeons sur le fait qu'avant même le début de l'enquête publique, les plates-formes décentralisées, destinées à recevoir l'ensilage réalisé pour alimenter les méthaniseurs de Cérilly, soient déjà construites et partiellement remplies. Dans ces conditions, quel est l'impact de l'enquête publique sur la décision finale ? Nous déplorons l'absence préalable de communication publique et le manque d'informations accessibles (économiques notamment) qui doivent permettre d'évaluer ce projet de manière plus anticipée.

D'un point de vue strictement agricole, l'ampleur exceptionnelle du projet et sa localisation nous inquiètent fortement. Le projet est bâti sur une utilisation majoritaire de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) cultivées sur une large étendue géographique du Châtillonnais. Le changement climatique en cours et les sécheresses à répétition que nous connaissons et qui vont s'accroître dans l'avenir semblent peu prises en compte dans le projet, alors même que la zone concernée est particulièrement sensible à ces phénomènes, compte-tenu de son contexte géo-pédologique. En effet, nous craignons que les réserves hydriques faibles des sols de la région ne permettent pas de mener à bien à la fois une CIVE suivie d'une culture dite principale, à vocation vivrière.

Les agriculteurs engagés pourraient être amenés à consacrer des surfaces non prévues si les CIVE n'offraient pas le tonnage contractualisé. Ceci alors même que les contrôles prévus pour que les cultures principales ne soient pas majoritairement utilisées dans les méthaniseurs ne sont pas suffisamment efficaces pour éviter ces dérives (rappel réglementation : apports limités à 15% des cultures principales, apports sans limites pour les CIVE ou les prairies permanentes).

Nous craignons également que les CIVE deviennent rapidement la culture centrale des agriculteurs engagés au détriment des cultures normalement principales alimentaires (humaines ou animales), qui pourraient être alors négligées. Ces dérives iraient à l'encontre de la souveraineté alimentaire que nous défendons et que revendique depuis peu notre ministère.

Pour les éleveurs de la région il y aura une concurrence sur la paille et les fourrages lorsque les sécheresses frapperont, avec inévitablement une augmentation des cours, comme nous l'avons déjà constaté à d'autres endroits. Déjà fragilisé, l'élevage local sera victime de cette concurrence.

Nous craignons particulièrement ces dérives de cultures car la pression sera grande pour alimenter correctement (qualité, quantité) et rentabiliser ce méga-méthaniseur. Tenus par leur contrat (proche d'un système en intégration) et/ou par leurs parts sociales, les agriculteurs, sur un très vaste territoire, seront

alors soumis aux exigences folles du méthaniseur. L'agriculture locale sera potentiellement à la merci de la société d'exploitation et de ses sociétés mères, détournant les ressources naturelles et le travail des hommes d'un vaste territoire à son profit.

La souveraineté alimentaire, revendiquée à juste titre comme un enjeu national stratégique majeur, serait fortement remise en cause au nom de l'autonomie énergétique, et ce à grand renfort de fonds publics (détournement de la PAC, investissements pour la réalisation du projet, financements de l'énergie produite).

Nous nous interrogeons sur d'autres points :

- quel sens cela donnera-t-il au métier d'agriculteur s'il s'agit de rouler en permanence, telle une petite fourmi logicienne pour alimenter un méga-méthaniseur ? A une époque où nous parlons de plus en plus de « vocation » ou du « sens de nos métiers », nous pouvons envisager des pénuries de main d'œuvre pour ces tâches exigeantes et peu attrayantes ;
- le choix du seigle comme CIVE unique se comprend par rapport aux impératifs de fonctionnement du méthaniseur mais s'avère étranger à l'intérêt des sols agricoles exploités à ces fins. Il aurait pu être envisagé d'ajouter des légumineuses au sein des CIVE pour enrichir naturellement les sols en azote plutôt que par des intrants, qui seront nécessaires ;
- l'épandage des digestats peut représenter un risque réel de pollution selon les déchets complémentaires apportés au méthaniseur, car il en faudra, de toute évidence, pour garantir la rentabilité économique d'un tel outil. L'épandage prévu à très grande échelle des digestats potentiellement contaminés représente ainsi un risque de pollution de terres agricoles à très grande échelle. La volatilité de l'azote des digestats obligera également à une gestion très maîtrisée de l'épandage pour qu'il soit bénéfique ;
- comment seront vécus les incessants passages de tracteurs et de camions poids-lourds par les habitants des campagnes ? Les infrastructures routières, communales ou départementales, seront-elles durablement adaptées ?
- brûler autant de gazole et accaparer autant de foncier agricole pour alimenter une « usine à gaz » n'est-il pas une folie ? Nous nous interrogeons sur l'intérêt écologique réel de ce projet ;
- les projections de rentabilité avec un coût de carburant élevé (transport des intrants) ont-elles été présentées aux agriculteurs partenaires ?
- quels sont les liens de dépendance des agriculteurs partenaires de la société Secalia au regard des achats de semences de CIVE, de produits phytosanitaires, du digestat ?
- les fonds de compensation à l'artificialisation de la vingtaine d'hectares du projet pourraient-ils être orientés vers la construction de (méga)-bassines pour affranchir les cultures concernées par le méthaniseur des sécheresses à venir ? La boucle serait alors bouclée.

La Confédération Paysanne n'est pas opposée par principe au développement de la méthanisation. Nous sommes favorables à des projets adaptés aux fermes et aux ressources disponibles dans un territoire géographique proche, qui n'accaparent pas les ressources naturelles et qui respectent l'autonomie des paysans. Ce méga-méthaniseur, par son envergure et ce qu'il implique, est une dérive de ce concept initialement intéressant. Ce monstre pourrait rapidement tout avaler et gravement déstabiliser l'agriculture d'un très vaste territoire aux bénéfices d'intérêts privés. D'autres exemples de méthanisation, d'ampleurs plus restreintes et maîtrisées par les paysans eux-mêmes, existent dans la région. Nous notons également que pour toutes les raisons évoquées, en Haute-Saône, un projet de gros méthaniseur équivalent (de « seulement 3 unités alors que celui de Cerilly encore plus gros en prévoit 5) a été récemment refusé par sagesse par le préfet.

Ce projet, présenté comme une opportunité de développement pour l'agriculture de ce territoire, pourrait se retourner contre les agriculteurs. Plutôt que des projets pharaoniques qui ne sont qu'une fuite en avant d'un système à bout de souffle, qui continuent d'exploiter les hommes et les ressources naturelles, nous pensons que l'agriculture paysanne est la voie à emprunter pour espérer un avenir meilleur sur ces terres et pour ses habitants.

En conséquence, la Confédération paysanne de Côte d'Or est défavorable à ce projet.